

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

RÈGLEMENT 2022-09-12
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que l'adoption du règlement # 2022-09-12 **règlement sur la gestion contractuelle** a reçu les approbations requises à son entrée en vigueur.

Adoption du règlement le 3 octobre 2022.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures. De plus, une copie est mise sur le site Internet de la municipalité.

Fait et donné à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 7^e jour d'octobre 2022

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale et greffière trésorière, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 15h00 le 7 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^{ième} jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-deux.



Francine Rainville
Directrice générale et greffière trésorière